



Stationnement gênant de vehicule en double file

Par **Prunusarmenica**, le **22/12/2017** à **13:00**

Bonjour

j'ai reçu un PV alors que selon moi j'étais sur un stationnement matérialisé. Il s'avère qu'il y a eu des changements et qu'il ya eu une suppression des ces emplacements transformant l'emplacement en chaussée. En temps de pluie et avec les bouchons je n'ai pas pu voir que la matérialisation n'était pas claire car à moitié effacée mais pas complètement effacée. J'ai mon Ticket de stationnement et reçu carte bleue car j'avais payé et j'ai pris une photo. Si je conteste quelles sont mes chances d'obtenir gain de cause ? merci pour vos conseils.

Par **LESEMAPHORE**, le **22/12/2017** à **15:45**

Bonjour

Pour qu'il y ai un stationnement en double file , il faut que le véhicule sur la voie de circulation soit stationné en parallèle d'une file de stationnement en bordure de chaussée.